VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

L. C. CENTILIVRE VS. DIXIE LUMBER & BUILDING CO., LTD

No 90,570 -Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 22 septembre 1909 à 11 heures a.m. il sera vendu à enchère publique, sur les lieux 2460 rue Bourgogne entre les rues Lafayette et Port en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Div. D maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Tous les meubles, effets et propriété appartenant à ladite corporation, consistant de meubles de bureau et de la charpente de toute genre, grandeur et largeur.

Conditions—Comptant.

Commercial Germania Trust & Savings Bank Receveur.

Hubert M. Ansley, Edward M. Ansley, avocats pour les recevens.

11 sept—11 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

ATTENTION!

Hommes de Buanderie et Hommes Cherchant une Proposition Splendide de Commerce.

LA BUANDERIE "IDEAL"

Bien Installée.

No 625 RUE BARONNE,

ENTRE LES RUES LAFAYETTE ET GIROD.

AYANT COUTE APPROXIMATIVEMENT $20,000.

LE TOUT DEVANT ETRE VENDU EN BLOC.

MACHINES, FOURNITURES, 3 CHEVAUX, 2 MULETS, 3 WAGONS, 1 "RUNABOUT" HARNAIS, MEUBLES DE BUREAU, PAPETERIE, ETC.

LOUIS F. ERNST vs IDEAL LAUNDRY CO., LTD.

No 90,537—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—Bureau, 322 rue Baronne.

LUNDI, le 20 Septembre 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux, 625 rue Baronne, il sera vendu, tout entier, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre date et signé le 7 Septembre 1909, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Div. C, maintenant absent en congé

Le contenu entier de la Ideal Laundry, consistant de Machines, Approvisionnements, Chevaux, Mulets, Wagons, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions-Comptant.

Alex. Allison, Receveur. Denégre & Blair, Hy. H. Chaffe, Avocats pour le Receveur.

8 sept—11 12 19 20

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Benjamin D. Valverde

vs

Consumers Liquor Co. Ltd.

No 90,755—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 21 septembre 1909 à 11 heures A. M., il sera vendu à enchère publique, sur les lieux No 528 rue Poydras entre les rues Camp et Magazine en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 septembre 1909, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Tous les meubles, effets et propriétés appartenant à ladite corporation, consistant en vins liqueurs, whiskies, bières assorties, etc., et installations et meubles de bureau et en général toutes installations utilisées en un établissement de liqueurs en gros, aussi bouteilles vides et boites pour bière, etc., et un cheval et harnais, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

E. A. GARCIA, Receveur.

Lyle Saxon, André Lafargue, avocats pour receveur.

10 sept—10 12 19 21

J. L. Unorato.

Annonce judiciaire—Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crumo Jr., tuteur dativ de Gladys Stewart. No 89,903. Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Résidence double en briques à trois étages, Nos 617 et 621 rue St. Joseph à encan à midi, JEUDI le 7 octobre 1909—En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crumo Jr., tuteur dativ de Gladys Stewart, possier No 89,903, ledit jugement rendu en conformité le deuxième jour de septembre 1909 et signé le 2 septembre 1909 et ledit ordre étant adressé à J. L. Onorato encanteur, l'offrira en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI 7 octobre 1909, la propriété ci-après décrite, comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés en le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Camp, St Joseph, Julie et St Charles désignés par les lettres "F" et "G", sur un plan dressé par Hunter Stewart, voyer, daté du 1er mai 1888. Un devis certifié de cela est annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 février 1891, mesurant comme suit. Le lot "F" mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles et est contigu au lot "G". Le lot "G" mesurant 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot "G" ayant l'usage d'une allée sur son côté le plus près de la rue St Charles, 5 pieds 7 pouces 4 lignes en largeur s'ouvrant en la rue St Joseph. Les bâtisses sur ces dits lots, portant les numéros municipaux 171 et 173 (nouveaux numéros 617 et 621) rue St Joseph.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, avec billets portant huit pour cent d'intérêt par an sur un quart de la portion du crédit, et sept pour cent par an d'intérêt sur trois quarts de la portion du crédit, garantis par hypothèque spéciale et les de vendeur sur la propriété vendue; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. Lacte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse T. Cenas notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 ne portant aucun intérêt au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

5 sept—5 12 19 26—oct 2 6

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Mambourg et de Marie Montoe, son épouse.

No 89,467—Cour Civile de District.

JEUDI, le 7 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre daté et signé le 3 septembre 1909.

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1560, borné par les Macrapas, Fort du Sauvage et Des Muriers en bwamp et mesurant trente deux pieds de face à la rue Macrapas sur quarante-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Tanesse, voyer du 5 juin 1903 et déposé en l'étude de T. O. Stark ancien notaire en cet ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier notaire, et déposer 10 pour cent du prix avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

5 sept—5 19 19 26—oct 3 7

CHARTER

OF THE AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY — State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd.", the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal; to act as surety in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals; to act as a depository, and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City, upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500,000.00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each, payable in cash or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3,000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot, on the first day of July of each year or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gellier J. Capdevielle, President, Archibald J. Douglas, Vice President, Francis W. Pike, Secretary and Treasurer, Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER,
LYLE SAXON,
Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD
Deputy Recorder.

Aug. 13, 1909.

13 aug—13 22 29—sept 3 12 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gondef Brocture vs Mme A. Gezana et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, Joseph Riley, défendeur en cette affaire, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de Cour No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District, borné par les rues Howard, Sud Liberté, Washington et Sixième, île 333, ledit lot mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Howard sur 190 pieds 6 pouces de profondeur, désigné par le No municipal 2832 rue Howard. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—H. W. Robinson avocat pour le demandeur.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Dolphus vs John Bridges, aussi connu comme Frank ou Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 88,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 28 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île No — borné par les rues Philip, Première, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face sur la rue Philip par 91 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans

Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur.

24 août—24 31—sept 6 13 20 28

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR

Rue Bellecastle, entre les rues Constance et Magasin, dans l'île borné par la rue Valmont.

Succession de Mme Rachel Beauford ou Buford—No 90,048—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E

PAR KENNEDY & AIREY—R. J. Kennedy, Encanteur—MERCREDI le 29 septembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, daté du 24 août 1909, pour le compte de la succession de Mme Rachel Beauford ou Buford, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île No 25, borné par les rues Bellecastle, Valmont, Constance et Magasin, ledit lot est désigné par le No 8 d'après un plan dressé par William Fershey, voyer, et déposé en l'étude de C. C. Ladmyers, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Bellecastle sur quatre-vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grimage, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1909, 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

G. G. Kronenberger, avocat

29 août—29—sept 5 12 19 26 29

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE ATTRAYANTE DE

Propriétés de Choix Bien Situées et Rémunératives

—DANS LES—

SECOND ET CINQUIEME DISTRICTS.

Nos. 732-734-738 RUE ST-LOUIS.

—ET—

Nos. 439-441 RUE SEGUIN.

SUCCESSION DE BONAVENTURE BERAUD

No 88,282—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division C.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr. Encanteur—Bureau No 235 rue Baronne.

IL sera vendu à l'encan JEUDI, LE 7 OCTOBRE 1909 A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir:

1—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, île et No 63, borné par les rues Royale, St Louis, Bourbon et Conti, lequel lot mesure soixante neuf pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante-dix pieds tout en mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesdites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732-738 de rue St Louis, étant la même propriété acquise par ledit Bonaventure Beraud par achat de Mme Aglaé Watrigant comme il est démontré par un acte passé pardevant Charles L. Soniat, notaire en cette ville, le 17 juin 1874, enregistré en le Bureau des Transferts, en cette dite ville, dans le livre 105, folio 382. Les améliorations comprennent la résidence à deux étages et la bâtisse à trois étages de l'encoignure occupée comme une buvette, et aussi par la Southern Branch de la Star Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $435 par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le faubourg Daverge, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à Algier, maintenant le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 8 sur le dans l'îlet No 7 (autrefois l'îlet No 211), compris dans les rues Seguin, Alix et Bouny et l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter), d'après un plan fait par A. D. Hémé, court, voyer le 18 mars 1842, et déposé en l'étude de Henry Paul C. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, comme plan No 22 du livre plans No 4, bis, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Seguin et Alix, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Seguin sur environ vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Alix, se bornant ses sur ledit terrain étant désignés par le numéro municipal 439 rue Seguin, étant la même propriété que ledit Bonaventure Beraud a acquise par achat de Mme Aline Koester comme il est démontré par un acte de date du 13 février 1907, passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire en cette ville et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville dans le livre 242 folio 503. Les améliorations comprennent la bâtisse à un étage avec bâtisse en bois dans le fond ayant deux étages occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur doit déposé avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication pourvu que l'acquéreur ait l'option, s'il est déclaré au moment de l'adjudication de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements parcels égales représentés par billets à recevoir, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant en faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle part de cela et de tenir la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet ou de ladite billets jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sûreté et paiement desdits billets et intérêt ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance, etc., devant être gardés par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les baux sur les propriétés Nos 732-738 rue St Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans Lne.

ERNEST MILTENBERGER JR.
Encanteur

Miltenberger et Hincks, 235 rue Baronne. Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

5 sept 5 12 19 26—oct 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary Jane Magruder, veuve de H. L. Lancaster.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,850—Division D—Attendu que J. F. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Jane Magruder, Vve de H. L. Lancaster, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas P. Taquino, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—John J. McCloskey, avocat.

10 sept—10 15 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 4 lots de terre du Cinquième District.

Dans le Sud Nouvelle-Orléans subdivisée dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation."

René J. Brunet vs Gorham Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,600.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le bloc Quatre de l'étendue de terre bornée par les rues Farragut, De Armas, Socrates et la ligne de la propriété autrefois appartenant à G. Kohn, désignés par les Nos Vingt-un, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre du lot ci-dessous mentionné; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan vingt-cinq pieds de face à la rue Farragut sur une profondeur de cent dix-huit pieds entre lignes parallèles, la façade dudit lot Vingt-quatre commençant à un point cent pieds de distance du coin d'entre rues Farragut et Socrates, ladite propriété décrite forment partie de l'étendue de terre qui a été subdivisée d'après le plan annexé à un acte de vente par Chester W. Brown à Leland J. Henderson, passé pardevant Charles G. Rabentisch notaire daté du 29 juillet 1904 et est située dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans cette partie mentionnée désignée comme la Sud Nouvelle-Orléans subdivisée dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation."

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication

LOUIS KNOP.
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas & Sutton, avocats pour le demandeur

3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du vapeur à hélice "Radha".

W. G. Coyle and Co. et als vs C. C. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 90,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le vapeur à hélice "Radha", ses coque machines, poulies et appareils etc., tel qu'il est maintenant dans le fleuve Mississippi à Algier près du débarcadère du ferry de la rue du Canal.

Il a un pont, 2 mâts et en longueur est de 142 pieds, en largeur est de 20 pieds et en profondeur est de 8 7/10 de pieds.

Et pour d'autres détails et informations, pouvant être obtenus d'une copie d'enrôlement et acte hypothécaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles Lesage, avocat pour la demanderesse.

26 août—26 27—sept 3 10 17 23 23

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE MME M. DARINA MEDARIS, No 87,014 — Cour Civile de District, Division D.

Trois terrains désirables

Troisième District, rue Magnolia, entre les rues Rempart et Claiborne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable H. Théard, juge de la Cour Civile de District, daté et signé aujourd'hui le 4 août 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI le 7 octobre 1909 la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues N. Rempart, Franco, St Claude et Mazant, désigné par les lettres S, I et H, d'après un devis de voyer dressé par C. Thomas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire fait par Wm V. Seeber, notaire, le 17 septembre 1908 dans lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Mazant sur la même largeur dans le fond, et par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots sont composés de lots 12, 13 et 14, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833, déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en l'acte de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer en dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication et les actes de vente de cet Etat pardevant Wm V. Seeber, notaire aux frais des acquéreurs.

WILL J. MORGAN, Encanteur.

341 33 rue Carondelet.

J. Rossi, avocat pour la demanderesse.

Zengel, Thomas & Sutton, avocats pour la 3rd Dist. Savings Bank & Trust Co., tutrice pour le mineur.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH MORGAN.

No 90,367—Cour Civile de District Div C.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, maintenant absent en congé je vendrai sur les lieux No 2,018 rue Dumaine, meubles et effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré avec l'encanteur soussigné

LUNDI, 27 septembre 1909 à 11 heures A. M.

Je vendrai aussi les effets divers suivants aux Riglets, Lne.

MERCREDI, le 29 septembre 1909 à 11 heures A. M.—cash Register, bar, tables, meubles de maison etc.

Conditions—Comptant

WILL J. MORGAN, Encanteur,
331 33 rue Carondelet.

Wm V. Seeber avocat

15 sept—15 19 26

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION MARCHANDS.

Un chargement de fragments de fer consistant de 51800 livres net.

A l'Encan, LUNDI, le 27 Septembre, à 10 heures a. m.,

A la Station de la rue Ste-Anne, vis-à-vis de la Place Jackson.

Ex Car 86066.

PAR W. H. FITZPATRICK & HARRY W. FITZPATRICK, Encanteurs—En vertu des actes 124 de 1890 et 167 de 1908. Par ordre de la M. L. & T. R. & S. S. Co. & L. W. Railway.

Conditions—Comptant

16 sept—16 19 26 27

AVIS AUX CREANCIERS

Germania National Bank en liquidation versus Southern Transportation Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,778—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William J. Kelly, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Richardson & Soule, avocats

16 sept—16 20 23

Succession de Catherine Doyle Mulder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,922—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard F. Mahoney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Dimitry, avocat

18 sept—18 22 27

Succession de Hannah Palmer et de Peter Palmer, son époux pré décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 90,904—Division C—Attendu que Jas P. Cordill administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Hannah Palmer et de son époux pré décédé, Peter Palmer, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Favrot & Friedrichs, avocats.

18 sept—18 22 27

Succession de Vincent Madovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81,141 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par John Pirogue, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Richardson & Soule, avocats

16 sept—16 20 23

Succession de Catherine Doyle Mulder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,922—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard F. Mahoney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Dimitry, avocat

18 sept—18 22 27

Succession de Hannah Palmer et de Peter Palmer, son époux pré décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 90,904—Division C—Attendu que Jas P. Cordill administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Hannah Palmer et de son époux pré décédé, Peter Palmer, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Favrot & Friedrichs, avocats.

18 sept—18 22 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division E—No 90,877—Adolph D. Mumme vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Adolph D. Mumme soit convoquée et tenue, d'après la loi, devant Meyer S. Dreifus, notaire, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 27me jour de septembre 1909, à 11 heures A. M. pour voter, accordant ou refusant l'appel interjeté dudit Adolph D. Mumme, pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de la dite réunion, et que, dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Adolph D. Mumme soient suspendues.

Nouvelle Orléans 14 septembre 1909.

Signé FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JNO M. PRIMO, Député Greffier.

Harold A. Moise avocat

16 sept—16 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Division E—No 90,877—Adolph D. Mumme vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Adolph D. Mumme soit convoquée et tenue, d'après la loi, devant Meyer S. Dreifus, notaire, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 27me jour de septembre 1909, à 11 heures A. M. pour voter, accordant ou refusant l'appel interjeté dudit Adolph D. Mumme, pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de la dite réunion, et que, dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Adolph D. Mumme soient suspendues.

Nouvelle Orléans 14 septembre 1909.

Signé FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JNO M. PRIMO, Député Greffier.

Harold A. Moise avocat

16 sept—16 20 25

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

DE 3 ESPLANDIDES PARCELLES DE TERRE Rue General Taylor, Berlin, Rocheblave et Dorgenois.

Et avenue Cathan, rues Lamanche, Derbigny et Solidelle.

Succession de Mme A. E. Kueser.

No 90,731—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 19 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Une superficie de terrain de cette ville, et bornée par les rues General Taylor, Berlin, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 300 pieds de face rue Rocheblave, 257 pieds 5 pouces 7 lignes de la rue Berlin, 270 pieds 8 pouces 6 lignes, par la ligne de la rue Dorgenois, environ 65 pieds 4 pouces sur une première ligne faisant face à la rue Général Taylor, de là sur une ligne oblique le long de la rue Général Taylor au coin de la rue Dorgenois, 224 pieds 9 pouces 1 ligne étant la même propriété décrite en détail dans l'acte de vente à Joseph Kueser, passé pardevant A. Hero Jr. notaire le 26 mars 1903 et une vente des héritiers de C. W. Sterry.

Cette propriété est accessible par la ligne de chemin de fer de l'avenue Napoléon et située dans une partie de la ville qui s'améliore rapidement.

2—Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16 sur un plan de C. A. D'Hemecourt voyer daté du 14 avril 1870 et déposé parmi les registres de A. Ducatel, notaire comme plan No 59 du livre des plans, borné par les rues Derbigny, Solidelle, Lamanche et Cathan et la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots numérotés de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Cathan et la rue Derbigny et mesurant trente et un pieds de face à l